



FICHE ENFANT

INSCRIPTION ACCUEIL de LOISIRS PERISCOLAIRES ET RESTAURANT SCOLAIRE



Pour que votre (vos) enfant(s) puisse(nt) utiliser les services municipaux d'accueils périscolaires à la **rentrée scolaire 2023**, il est impératif de nous retourner cette fiche enfant accompagnée des documents suivants :

- votre justificatif de Quotient Familial CAF ou MSA du mois en cours.
- votre Attestation d'Assurance Individuelle "Responsabilité Civile" pour l'année scolaire 2023-2024
- le carnet de vaccinations à jour.

Le dossier complet est à déposer avant le 13 juillet au bureau des Affaires scolaires.

Il ouvrira l'accès à la réservation, soit par le portail famille, soit directement au Service des Affaires Scolaires.

ENFANT

Nom : Prénom : Sexe : Fem. Masc.

Date de naissance :/...../..... Adresse :

Autorisation parentale :

- ♦ droit à l'image ⁽¹⁾ OUI NON
- ♦ bus scolaire OUI NON
(Uniquement école J. FERRY)
- ♦ à partir seul ⁽²⁾ OUI NON
(uniquement écoles élémentaires)
⁽¹⁾ et ⁽²⁾ = voir au dos du document

RESPONSABLES LEGAUX

	RESPONSABLE LEGAL N°1 <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> autre.....	RESPONSABLE LEGAL N°2 <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> autre.....
Nom-Prénom		
Date et lieu de naissance		
Adresse		
Tél. domicile		
Tél. portable		
Email *		
N° allocataire CAF		

* OBLIGATOIRE POUR LES PERSONNES SOUHAITANT UTILISER LE PORTAIL FAMILLE (SITE INTERNET)

PERSONNE (S) AUTORISEE (S) A RECUPERER L'ENFANT ET A CONTACTER EN CAS D'URGENCE
(autre(s) que les responsables légaux)

	PERSONNE 1	PERSONNE 2	PERSONNE 3	PERSONNE 4
Nom-prénom				
Tél. domicile				
Tél. portable				
Lien avec l'enfant				

INFORMATIONS PRATIQUES ALIMENTAIRES ET MEDICALES

- PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
- PRATIQUE ALIMENTAIRE :

(1) AUTORISATION PARENTALE du « DROIT à l'IMAGE »

En cochant la case du « droit à l'image », vous autorisez les animateurs/ATSEM encadrant les temps périscolaires (pause méridienne et Accueil de Loisirs Périscolaires) à photographier et à utiliser dans le cadre de la communication interne et/ou externe de la Municipalité de Valréas (expositions, bulletins d'informations, réseaux sociaux, site internet...), sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de votre enfant mineur scolarisé à Valréas.

Cette autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de mon enfant, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

(2) AUTORISATION PARENTALE « A PARTIR SEUL »

En cochant la case « à partir seul », vous autorisez votre enfant à partir seul des temps d'accueil de loisirs périscolaires. En conséquence, tout incident survenant après le départ de votre enfant relèvera de votre seule responsabilité.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LA LOI « REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES » :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par la mairie de Valréas pour l'inscription au restaurant scolaire et aux activités périscolaires. Elles sont destinées au service des Affaires Scolaires de la mairie et au centre de loisirs « la Maison des Enfants ». Elles sont conservées pendant 10 ans puis détruites réglementairement.

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, vous pouvez demander à exercer vos droits d'accès, d'opposition, de modification et d'effacement de vos données personnelles en contactant la mairie de Valréas.

Je certifie, sur l'honneur, l'exactitude des renseignements portés sur la Fiche Enfant et avoir lu et accepté le règlement des activités périscolaires (Accueil de Loisirs Périscolaires et Restaurant Scolaire Municipal).

Je m'engage à signaler, au Service des Affaires Scolaires, tout changement modifiant les renseignements mentionnés sur cette fiche.

Le Nom Prénom :

Signature :